



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Collectivités territoriales et organisations régionales : de l'indifférence à l'interaction : actes du colloque organisé à Schoelcher, Martinique, les 25-26 mars 2013, "Les entités infra-étatiques et les organisations de coopération et d'intégration régionales" / sous la direction de Danielle Perrot éd. l'Harmattan, 2014 cote : 60.249

L'heure est aujourd'hui au regroupements des collectivités territoriales, afin qu'elles puissent atteindre à une taille « critique » qui leur permette de répondre aux responsabilités et d'assumer les missions de plus en plus nombreuses et importantes qui sont désormais les leurs dans le contexte d'une mondialisation accentuée, du fait en particulier de la progression sinon même souvent de la systématisation des politiques de décentralisation, réelle ou apparentes, voire d'autonomisation.

Le souci d'efficacité et la volonté d'optimisation de leurs « performances » à ce titre peut aller, dans certaines zones, et eu égard aux circonstances particulières de temps et de lieu, ainsi qu'aux paramètres institutionnels et aux données statutaires, jusqu'à favoriser de plus en plus fréquemment des regroupements à l'échelle régionale. Ceux-ci sont de nature à donner naissance à de nouvelles entités organiques appelées à répondre à des exigences procédant de la dialectique complexe du respect de l'être de ces collectivités, et de leur besoin de « reconnaissance » autant que de crédibilité sur l'échiquier international.

C'est à cette problématique en même temps qu'à ce défi que le colloque organisé en Martinique, en mars 2013, sur « Les entités infra-étatiques et les organisations de coopération et d'intégration régionales », a entendu apporter à la fois des éléments d'analyse et des esquisses de réponse. Le résultat en est un fort volume, de près de 500 pages, réunissant les contributions des différents intervenants, juristes, économistes et politistes, universitaires pour la plupart, praticiens pour certains, de divers origines et horizon, de la Caraïbe en particulier.

Comme souligné dans les propos introductifs de celui-ci, la démarche rapportée s'est inscrite dans le programme scientifique de la Chaire Unesco « Intégrations régionales », en cohérence avec les objectifs de celle-ci en matière de connaissance scientifique et d'enseignement.

- - -

Il est difficile de rendre compte, dans les limites d'une telle recension, de l'essence comme du contenu de la vingtaine de contributions apportées à cette réflexion, qui s'inscrivent



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

elles-mêmes dans plusieurs directions complémentaires et illustrent autant d'axes de la problématique - et, partant, des thématiques y afférentes - susmentionnée. Le débat a été en tout état de cause circonscrit autour des idées et des concepts directeurs d'entités infra-étatiques, d'organisations régionales, et d'« intégration ». Si, souvent, ces entités ont été spontanément écartées des organisations, régionales en particulier, en raison de l'origine interétatique de ces organisations, elles ont toutefois progressivement cherché à jouer un rôle moins passif au sein de celles-ci, par un double effort de représentation auprès d'elles et de participation à l'élaboration des normes qu'elles sont conduites à appliquer.

Parallèlement, comme l'écrit D. Perrot, une institution d'une organisation « peut avoir intérêt à reconnaître un rôle aux entités infra-étatiques », notamment pour répondre à une quête de légitimité, démarche au demeurant plus rares de la part de certaines organisations interétatiques qui « ont du mal à se défaire de traditions autoritaires, et qui se méfient des tendances sécessionnistes en maintenant une centralisation poussée ». Dans ce cas, les projets de coopération transfrontaliers sont plutôt le fait d'opérateurs du marché, parfois d'investisseurs étrangers aux Etats membres, alors que les acteurs publics peuvent être les Etats centraux qui s'abstiennent de réguler les activités privées.

Une difficulté inhérente à la thématique traitée dans cet ouvrage tient à la diversité qui caractérise les entités infra-étatiques, conséquence logique et directe du droit de chaque Etat à s'organiser souverainement. Différences de dimensions, au plan géographique et administratif, mais aussi disparités économiques et financières, notamment au niveau des collectivités dites intermédiaires, ainsi que dans les comparaisons qui peuvent s'établir entre Etats fédérés ou collectivités faisant l'objet de regroupements spécifiques au sein des Etats unitaires. Pour les organisations, c'est le contexte propre à leur création respective qui en fonde la diversité et la spécificité, dans la mesure où elles expriment la volonté des Etats qui varie en fonction des besoins ressentis en considération des paramètres et des conditions de temps et de lieux.

A partir de ces données et de ces constats, l'objet de la réflexion collective rapportée n'a pas été de comparer les organisations entre elles ou d'en dresser une nouvelle typologie, mais « d'étudier la façon dont les entités infra-étatiques s'insèrent ou non dans le jeu des organisations selon des modalités diverses », afin qu'une telle démarche comparative permette de dégager à cet égard des lignes de force, tout en en inspirant d'autres à partir du « repérage d'expériences fructueuses ».

Sur cette toile de fond générale s'inscrit en particulier la problématique des collectivités qualifiées d'ultrapériphériques, ainsi que de territoires considérés comme étant non indépendants, à travers « la présentation de dynamiques à l'oeuvre notamment dans la Caraïbe ».

- - -

Les participants au colloque dont les travaux sont retranscrits dans le présent ouvrage ont en ce sens et dans ces perspectives croisées et complémentaires porté successivement sur :

- la représentation et la participation des entités infra-étatiques dans les organisations de coopération et d'intégration régionales ;



Académie des sciences d'outre-mer

- les interactions entre entités infra-étatiques et organisations de coopération et d'intégration régionales ;
- les collectivités ultramarines et les processus d'intégration et de coopérations régionales ;
- la problématique des territoires non indépendants.

Sans pouvoir en présenter le contenu, les analyses ni les conclusions détaillées, on peut sélectionner et mettre en exergue certaines études plus significatives, originales et déterminantes à cet égard. Il en va ainsi, entre autres, dans le premier cas :

- du rôle des autorités subétatiques dans les processus d'intégration continentale et sub-continentale ;
- de la diplomatie territoriale à l'épreuve de l'insertion régionale des départements français d'Amérique ;
- de l'implication des entités infra-étatiques dans les processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest ;

dans le second :

- de la promotion des entités infra-étatiques dans les organismes d'intégration et de coopération régionale ;
- de la politique de coopération au développement comme exemple des relations entre entités infra-étatiques et instruments de la politique extérieure de l'Union européenne ;
- des entités infra-étatiques face à l'aide publique au développement, entre coopération décentralisée et intégration régionale ;

dans le troisième :

- de la participation des collectivités françaises de la Caraïbe dans les organisations régionales ;
- de la place des outre-mer français dans les organisations de coopération et d'intégration régionale.

- - -

Au terme des travaux du colloque, il a été souligné que, dans une certaine mesure, la problématique retenue pour celui-ci « s'appuyait sur l'intuition selon laquelle il existerait une forme de connexité spontanée entre les entités infra-étatiques et cette catégorie particulière d'organisations internationales que constituent les organisations régionales - autrement dit entre le régional international et le régional national - qui n'aurait pas d'équivalent entre les entités infra-étatiques et les organisations internationales « non régionales » (J.-M. Thouvenin). Le contenu de ces Actes semble accréditer cette approche et l'interrogation spécifique qu'elle soulève, dans la mesure où la cohérence des questionnements posés et traités à cette occasion n'a pas cédé au besoin d'élargir le propos à des organisations non régionales.

Pour la plupart des contributions, l'analyse s'est située et cantonnée à l'échelon régional, ou équivalent, comme étant le plus pertinent pour évaluer les liens observés entre les entités et organisations considérées, sans s'être « égarée sur de multiples pistes insusceptibles de générer une vision d'ensemble », ceci au profit d'une démarche délibérément pragmatique. Les interactions observables dans les relations entre les unes et les autres ont ainsi pu mettre en lumière trois dimensions respectivement « ascendante », descendante » et « horizontale ».



Académie des sciences d'outre-mer

Trois réflexions (*ibid.*) résulteraient *in fine* de l'objet et du contenu comme des conclusions des contributions présentées lors du colloque et rapportées dans cet ouvrage. Tout d'abord, il n'est en rien avéré, comme parfois expressément ou implicitement prétendu, que certaines organisations régionales recherchaient l'affaiblissement des Etats membres en insufflant vie et force aux entités infra-étatiques en vue de mieux museler les Etats dont elles sont issues. Ensuite, il s'impose de clarifier les apports attendus des entités infra-étatiques aux organisations internationales régionales, s'agissant moins de « promouvoir » ces dernières que de contribuer à l'amélioration de la manière dont celles-ci prennent en considération et traitent les problèmes territoriaux transnationaux. Enfin, il apparaît particulièrement difficile d'« infra-étatiser » le domaine de l'action proprement « internationale », en raison du caractère « essentiellement » régalien du monde la diplomatie internationale.

Il semble donc bien que l'enseignement transversal de ce colloque s'exprime dans le constat que « l'alchimie » entre les deux catégories d'entités et d'organisations étudiées conduise non seulement à développer des solutions juridiques nouvelles, mais aussi incite les Etats à se réinventer.

La poursuite de l'observation attentive de l'évolution et du devenir des unes et des autres devrait dès lors, nous semble-t-il, être de nature à permettre, à moyen comme à long terme, de valider, voire d'infléchir, sinon à l'inverse de remettre en cause, ces conclusions.

Jean-Marie Breton